- Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :
 - Chemin de Bocé

- Numéros: 416, 444

- Décide de modifier l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
LIEU DIT BOCE	416	Chemin de Bocé
LIEU DIT BOCE	444	Chemin de Bocé

